

EVALUATION

DES LIGNES DIRECTRICES STRATEGIQUES 2021-2022

1. Rappel de l'évolution des structures du Groupe (2018-2020)

Tel que développé dans les Lignes Directrices Stratégiques 2021-2022, ENODIA a réalisé un travail en profondeur de clarification et de simplification de ses structures en conformité avec les modifications décrétales survenues, consistant en la concrétisation des opérations suivantes :

1. A. *Autonomisation du G.R.D. RESA SA à l'égard de NETHYS (juin 2018) :*
 - B. *Transformation du G.R.D. RESA SA en personne morale de droit public prenant la forme d'une intercommunale (mai 2019)*
 - C. *Transfert de 779 membres du personnel vers RESA SA Intercommunale (juillet 2019).*
2. *Opération de fusion par absorption de FINANPART au sein d'ENODIA (mars 2020)*

NETHYS a par ailleurs procédé à l'apport de sa branche d'activité Télécoms à VOO SA (juillet 2019).

2. Redéfinition du périmètre des activités du Groupe

- principales lignes directrices

2.1. Evolution du pôle TELECOM de NETHYS : avenir à donner à l'opérateur VOO

- ❖ *Principe de cession d'une participation majoritaire dans VOO SA*

Le Conseil d'administration a décidé (septembre 2020) :

- de confirmer l'orientation stratégique de vendre une participation majoritaire dans VOO SA, comme il l'avait décidé le 14 décembre 2018 ;
- de charger Monsieur Renaud WITMEUR, Directeur général a.i. de NETHYS, en concertation avec Mme Carine HOUGARDY, Directeur général f.f. d'ENODIA, de formuler, préalablement au lancement d'un nouveau processus de vente d'une participation majoritaire dans VOO SA, des propositions concrètes afin de parfaire et de formaliser le rapprochement initié en 2006 entre les intercommunales BRUTELE et ENODIA au moyen d'une consolidation juridique des activités TMT (Telecom, Media & Technology) de BRUTELE dans VOO SA.

Le Conseil d'administration a pour le surplus retenu les 6 critères suivants pour mener ce processus de cession en vue de sélectionner le candidat acquéreur dans le cadre de l'analyse des offres qui seront reçues par Nethys et visant à déterminer d'abord une « short list » de candidats et ensuite le dernier candidat. Ces critères, sans pour autant être listés par ordre d'importance, se présentent comme les plus objectifs qui soient et s'appliquent de manière transversale à l'ensemble des candidats.

- (i) la vision stratégique du partenaire ;
- (ii) le prix et les composantes financières de l'Offre ;
- (iii) l'adhésion du partenaire aux engagements à l'égard du personnel statutaire (d'ENODIA et de BRUTELE) ;
- (iv) la capacité du partenaire à recourir aux filières de sous-traitance ;
- (v) les engagements en matière de gouvernance et de droits minoritaires ;
- (vi) le caractère sérieux ou certain de l'Offre non liante du candidat.

A cet égard, il y a lieu de rappeler que NETHYS a officiellement procédé au lancement d'une nouvelle procédure de cession d'une participation majoritaire dans VOO SA en laissant -sur la base du

mandat précité conféré- la possibilité aux candidats entre deux cas de figure : acquisition de « 50% + 1 action » ou de « 75% - 1 action ». **(mi-mai 2021)**

La décision finale y relative relèvera du Conseil d'administration d'ENODIA dans le cadre de la procédure d'avis conforme qui lui revient sur cette opération en vertu de l'article L-1532-5 du C.D.L.D., et ce après examen de la proposition de cession qui lui sera soumise par NETHYS. Cette décision est prévue dans les prochaines semaines (décembre 2021).

La séquence de cette nouvelle opération de cession a débuté par une phase de réception d'offres non liantes, avec à cette occasion le dépôt d'un nombre significatif de marques d'intérêt.

A l'échéance du **4 octobre 2021**, NETHYS a ensuite reçu des offres liantes de la part de candidats présélectionnés (short list arrêtée en **juillet 2021**) après accès à une data room, puis a engagé **mi-octobre 2021** des négociations avec un nombre limité de candidats en vue d'obtenir des offres finales pour fin octobre 2021.

Après analyse de ces offres finales sur les plans juridique, financier et industriel et, en particulier, au regard des 6 critères déterminés par ENODIA, NETHYS devrait soumettre une proposition de choix de candidat acquéreur à l'avis conforme du Conseil d'administration d'ENODIA (décembre 2021), au terme d'une phase de négociation exclusive avec ce candidat afin d'aboutir à la signature d'une convention de cession, **avant la fin de cette année**. A noter que la décision d'avis conforme d'ENODIA, si elle est adoptée, sera soumise à la Tutelle générale d'annulation de la Région wallonne (délai estimé pour la notification de la position du S.P.W : **30 jours, prorogables de 15 jours**).

Cette opération devra en outre recueillir l'accord de la Direction générale de la Concurrence (UE), dont l'obtention est estimée dans un **délai de 3 à 18 mois**, selon la nature du candidat retenu (fonds

d'investissements/Opérateur et le nombre de phases qui sera exigé par la D.G. Concurrence).

Les Associés ont été tenus informés de l'état d'avancement du processus de cession lors de la réunion d'information du **5 octobre 2021**. Une seconde réunion sera organisée le 14 décembre prochain.

- ❖ Rapprochement stratégique avec le partenaire historique « métier », BRUTELE.

En avril 2021, l'Assemblée générale extraordinaire d'ENODIA a approuvé (par 84,42% des voix communales et 92,59% des voix provinciales favorables) l'acquisition de 100 % parts de BRUTELE par ENODIA et certains Pouvoirs locaux aux conditions de l'offre faite par ENODIA le 15 janvier 2021.

Pour rappel, l'ensemble des 30 Conseils des Communes wallonnes et bruxelloises associées à BRUTELE s'étaient préalablement prononcés en faveur de la cession à ENODIA de la totalité de leurs parts respectives dans BRUTELE.

L'autorité de tutelle a considéré cette décision « conforme à la loi et à l'intérêt général » en **juin 2021**.

Sur sollicitation d'ENODIA dans le cadre de cette Assemblée générale, il est à noter que 4 Communes ont fait part d'une première marque d'intérêt à éventuellement acquérir une part de BRUTELE (en vue d'assurer son caractère intercommunal durant le processus d'intégration dans VOO).

Une fois que le processus de vente aura suffisamment progressé, ENODIA initiera alors (**avant la fin du premier semestre 2022**) des contacts circonstanciés avec ses Associés en vue d'identifier de quelle manière et selon quelles modalités, deux d'entre eux souscriraient à une part de BRUTELE.

Des réunions de travail vont par ailleurs se tenir dans les prochains mois avec BRUTELE quant à la concrétisation des modalités d'intégration du personnel statutaire ; intégration qui interviendra au jour du closing de l'opération de cession de la participation majoritaire dans VOO SA (**postérieurement au 1^{er} semestre 2022**).

2.2. Evolution du pôle TELECOM B2B de NETHYS :

A la suite d'une décision de principe prise en **novembre 2020** et concrétisée avec effet au 1^{er} avril 2021 -sur avis conforme du Conseil d'administration d'ENODIA-, NETHYS a fait apport à sa filiale WIN de sa branche d'activités « IT Infra », considérant les opportunités de synergies entre l'IT Infra et le métier d'intégrateur de WIN.

WIN est en effet appelé à relever le défi de développer un volume d'affaires complémentaire suffisant sur le marché B2B dans un contexte de verticalisation des offres et compte tenu d'une part, de la convergence de métiers avec d'autres acteurs de l'ICT, et considérant d'autre part, les effets du carve-out¹ intragroupe (disynergies Groupe).

Comme pour tout actif du groupe, un examen et une attention particulière seront bien évidemment accordés à cet actif et à son positionnement dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2023-2025.

2.3. Poursuite du désengagement des titres de presse en Belgique et à l'étranger

En juillet 2020, le Conseil d'administration d'ENODIA a rendu des avis conformes favorables aux opérations de cession suivantes :

- la vente par NETHYS de la branche d'activités des EDITIONS DE L'AVENIR SA à une nouvelle société constituée par IPM, « Editions de l'Avenir Presse SA » ;
- la vente par NETHYS de 100% des actions de L'AVENIR HEBDO SA (Moustique et Télé-Pocket) à IPM.

S'agissant de L'AVENIR ADVERTISING (Proximag), le processus de vente précité n'a toutefois pas permis d'identifier un candidat prêt à reprendre cette activité à des conditions acceptables. NETHYS a donc été contrainte d'annoncer son intention de cesser l'activité et a cédé huit fonds de commerce de l'Avenir Advertising à Rossel & Cie (avis conforme du Conseil d'administration d'ENODIA **en novembre 2020**).

Un suivi ponctuel est en outre assuré par le Conseil d'administration à l'égard des travaux de la cellule de reconversion mise en place pour les travailleurs concernés.

Il est à noter également que suite à un avis conforme favorable du Conseil d'administration d'ENODIA **en septembre 2020**, la participation résiduelle de 33% détenue par NETHYS dans THENEW PUB SA (société du magazine spécialisé de l'évènementiel et des annonceurs, « PUB ») a été cédée à son actionnaire majoritaire LMD (ADMedia Group).

Par ailleurs et pour rappel, NETHYS a procédé **en 2019** à la cession de 51% des actions détenues dans L'AVENIR DEVELOPPEMENT (11% La Provence et 34% Nice-Matin) à un groupe de presse français. Aux conditions fixées en 2019 lors de cette cession, les 49 % restants ont été cédés au bénéfice de ce même repreneur en **juillet 2021** ; ce qui a permis de finaliser ce désengagement total des titres de presse étrangers.

2.4.Consolidation du pôle historique énergétique

2.4.1. Soutien au projet global développé au départ de SOCOFE

ENODIA, au travers des participations détenues au sein de SOCOFE par NETHYS et par NEB Participations, soutient les trois missions stratégiques futures que ce Holding s'est assignées :

1. *Assurer l'organisation de l'écosystème autour des GRT ELIA et de FLUXYS au profit de la transition environnementale et de l'économie wallonne.*

A ce sujet, il est utile de rappeler que SOCOFE est le plus gros actionnaire de PUBLI-T et de PUBLIGAZ, et détient indirectement à ce titre 12,87% d'ELIA et 21,84 % de FLUXYS.

2. *Consolider son rôle d'acteur wallon de référence dans l'éolien offshore, contribuant à la création d'un « champion wallon » de l'éolien (offshore) qui regrouperait les participations des différents acteurs wallons (SOCOFE, SRIW Environnement, ELICIO).*
3. *Investir dans des infrastructures et des projets structurants et innovants qui contribuent à la transition environnementale et soutiennent particulièrement l'économie en Wallonie.*

Cette vision de SOCOFE est profondément empreinte des leviers importants du Green Deal et de la décarbonisation du système énergétique.

2.4.2. Activités de production Elicio NV - acteur du renouvelable et vecteur de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

ENODIA a eu l'occasion, **au cours des derniers mois**, de suivre de manière détaillée les principaux projets en cours ou en voie de déploiement constitutifs de l'activité opérationnelle d'ELICIO, tant en onshore qu'en offshore.

Les ambitions opérationnelles d'ELICIO pour les années à venir portent notamment sur les constructions des parcs onshore de Bassenge, Balen & Le Haut-Plateau (F) (puissance installée de 60 MW au total), la finalisation de 2 projets onshore en France et la gestion technique du projet offshore Norther (côte belge).

En éolien onshore, ELICIO table sur une croissance organique de 30 MW en moyenne par an et souhaite accroître sa présence sur le territoire national, en particulier en Wallonie, tout en participant, le cas échéant, à certaines initiatives citoyennes. Cet objectif serait également poursuivi au travers d'un potentiel de repowering de certains projets existants.

A l'étranger, ELICIO souhaite poursuivre son développement entamé en Serbie et en France et examinera toute opportunité à saisir en Espagne notamment.

En éolien offshore, ELICIO entend valoriser son expertise sur des projets développés avec d'autres partenaires en Bretagne (F) et en Ecosse (Scotwind).

Comme pour tout actif du groupe, un examen et une attention particulière seront bien évidemment accordés à cet actif et à son positionnement dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2023-2025.

2.4.3. NETHYS Energy : partenaire des Communes dans le déploiement d'installations photovoltaïques et de bornes de recharge pour un parc de véhicules plus vert

En octobre 2021, le Conseil d'administration d'ENODIA, soucieux des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de CO₂ et de l'urgence climatique, a décidé de soutenir un programme déployé par NETHYS Energy, secteur d'activités de NETHYS promouvant l'utilisation rationnelle de l'énergie et la maîtrise de sa consommation.

Ce programme repose sur un accord de partenariat à nouer avec les Communes associées d'ENODIA et la Province de Liège éventuellement intéressées, visant l'installation d'unités de production photovoltaïque sur leurs bâtiments, lesquelles pourraient être exploitées en lien avec le déploiement de plus en plus important de bornes de rechargement pour les véhicules électriques.

Concrètement, NETHYS Energy propose d'aider les Communes et la Province de Liège à soutenir cette décarbonisation de leur parc de véhicules et d'installer des bornes de rechargement pour les véhicules électriques selon un mécanisme de « tiers investisseurs ». Appel est donc lancé aux Associés en vue de mettre à disposition des surfaces utiles (toitures, terrains non agricoles ou autres) afin de permettre à NETHYS Energy d'y placer des installations photovoltaïques et des bornes de recharge électrique dans les bâtiments publics.

Dans le cadre de ce partenariat, NETHYS Energy agira en qualité de conseiller technique des Associés et effectuera les démarches utiles en vue d'obtenir les autorisations, de procéder à l'installation de l'unité de production et des bornes ainsi que d'en assurer la maintenance pendant une durée déterminée, moyennant redevance périodique. L'Associé provincial ou communal deviendra au terme dudit délai propriétaire des installations.

Ce projet positif à bien des égards tant pour les Associés d'ENODIA que pour le Groupe représente un investissement, sur base d'une hypothèse de 100 installations solaires et de 200 bornes électriques, de 1,8 M€ sur deux ans et permettrait aux Communes et à la Province d'éviter un investissement global de l'ordre de 3,5 M€.

2.5. Autres participations dites « d'intérêt général »

❖ NEB Participations SA - actionnaire clé de LIEGE AIRPORT

Actionnaire de référence de LIEGE AIRPORT et partenaire des Autorités régionales du pôle logistique aéroportuaire, NETHYS, au travers de NEB Participations, accompagne le développement de cet acteur économique majeur pour la Wallonie et la région liégeoise, tout en prenant en considération les attentes spécifiques exprimées par les différents acteurs publics et privés concernés par son développement.

Tout au long de la crise sanitaire qui a profondément impacté la vie économique et civile en Europe, LIEGE AIRPORT a joué un rôle essentiel dans la logistique et le transport des fournitures critiques (gants, masques, kits de test, respirateurs, blouses et vêtements de protection, ...) à destination du personnel soignant notamment. A ce titre, avec une activité cargo en forte croissance soutenue notamment par l'e-commerce, LIEGE AIRPORT s'est récemment (octobre 2021) vu décerner le prix du « meilleur aéroport de fret européen » lors d'une cérémonie qui récompensait à Singapour les meilleurs acteurs dans l'industrie du fret aérien.

2.6. Cession de l'Assureur L'INTEGRALE

Sous l'impulsion de la Banque Nationale de Belgique, un accord de cession est intervenu **en mai 2021** entre L'INTEGRALE, représentée par un Collège d'Administrateurs provisoires, et « MONUMENT Assu-

rance Belgium » portant sur l'ensemble des activités d'assurance (actifs et passifs) de la société.

Il importe toutefois de noter que plusieurs créanciers contestent actuellement cette opération devant les Cours et Tribunaux, et deux nouvelles actions ont été introduites début octobre 2021 ; ce qui est susceptible d'avoir un impact sur la cession effective du portefeuille et donc, des conséquences pour le Groupe.

3. Indicateurs de performance

4.1. Perspectives de dividendes

3.1.1. Activités régulées : RESA - G.R.D. Electricité et Gaz

❖ Projections de dividendes RESA à ENODIA

Conformément au plan stratégique 2020-2022 de RESA (*), le G.R.D. a annoncé un dividende stable pour l'année 2022 :

(*)

	2020	2021	2022
Dividende	18.800.000	18.800.000	18.800.000
ENODIA	18.791.527	18.791.527	18.791.527
Province de Liège	4.263	4.263	4.263
Communes	4.211	4.211	4.211

RESA étant elle-même appelée à procéder à l'évaluation de son plan stratégique 2020-2022, actuellement en cours, le maintien de ce niveau de dividende est à considérer sans préjudice de tout ajustement justifié par des éléments exceptionnels, dès lors que les infrastructures du G.R.D. RESA ont par exemple été fortement impactées par les inondations survenues en juillet dernier. Il en résulte que des projets d'investissements conséquents, ne touchant toutefois pas à la sécurité des réseaux, vont devoir être postposés en accord avec la CWaPE considérant les importants travaux de

reconstruction des réseaux électriques et gaziers à mener dans les zones sinistrées.

Des négociations sont également en cours avec la Région wallonne pour une prise en charge significative des dépenses en OPEX exposées dans ce cadre par les G.R.D.

Par ailleurs, les impacts éventuels de la crise de la COVID-19 sur les activités du G.R.D. RESA n'ont à ce stade pas encore été portés à notre connaissance.

Enfin, il importe de souligner que l'agrément en qualité de G.R.D. de RESA sur le territoire de ses communes associées vient à échéance en 2023 et devra faire l'objet d'un renouvellement, sur base de délibérations communales devant intervenir pour le 15 février 2022 au plus tard.

3.1.2. Activités du groupe NETHYS

❖ Projections de dividendes NETHYS à ENODIA

Le Conseil d'administration a pris acte de ce que la situation comptable de NETHYS ne répond pas aux conditions légales permettant de distribuer un dividende sur le résultat de son exercice 2020 en raison de la perte enregistrée sur sa participation dans L'INTEGRALE.

Toutefois, au regard des résultats provisoires intermédiaires au 30 juin 2021 et de sa situation de trésorerie actuelle, il a été décidé par NETHYS du principe de procéder à la distribution d'un acompte sur dividende à prélever sur le résultat de l'exercice 2021 en cours ; l'objectif affirmé de NETHYS étant de distribuer un dividende récurrent annuel.

Il y a lieu toutefois d'aborder avec prudence - tout comme cela a été fait ci-avant pour RESA - différents paramètres restant encore à déterminer dans le cadre de cet objectif de dividendes :

- Les impacts de la crise de la COVID-19 sur les activités de VOO ;
- Les impacts liés aux inondations de juillet 2021 (fermeture de boutiques, sinistres aux réseaux et matériel clients VOO, ...)
- Les résultats escomptés d'ELICIO (directement influencés par un facteur de qualité des vents - faible intensité en 2021 versus 2020, année qui a été exceptionnellement venteuse) ;
- Des risques liés à des créances contestées par RESA en lien avec des services de l'Infra IT et de WIN.

❖ Produit exceptionnel issu de la cession de la participation majoritaire dans VOO SA

En ce qui concerne l'opération de cession de la participation majoritaire dans VOO SA, le nouveau Conseil d'administration de NETHYS et son management s'attendent, au vu de la qualité des offres liantes déposées, à obtenir une valorisation (pour 100% de l'ensemble combiné VOO-BRUTELE) supérieure au montant « plancher » de référence défini au regard de la renégociation menée en décembre 2019 des accords initiaux pris avec PROVIDENCE par l'ancien management de NETHYS² (cfr. réunion d'information à l'égard des représentants des Associés du 5 octobre 2021).

4. Coûts de fonctionnement propres à ENODIA

ENODIA dispose d'un personnel de 87 personnes au 01/11/2021 caractérisé pour rappel comme suit :

1. Un personnel (majoritaire) affecté aux activités opérationnelles Télécoms (VOO) et
2. Un personnel d'encadrement affecté aux activités opérationnelles Télécoms, ainsi qu'aux activités de support

² Vente suspendue avec effet immédiat par décision du Tribunal de l'Entreprise de Liège du 29 juin 2020 (cf. réunion d'information à l'égard des représentants des Associés du 15 juillet 2020)

(Secrétariat, Facility management, Ressources Humaines, Service Interne de Prévention et de Protection au Travail, ...).

3. Un personnel de direction constitutif de son management propre.

Les coûts de personnel (1) sont intégralement imputés à l'activité VOO. Les coûts de personnel (2) sont partiellement à charge d'ENODIA, tandis que les coûts de personnel (3) sont totalement à sa charge.

En étroite collaboration avec NETHYS - dans un souci de rendre plus autonome les sociétés du groupe dans la gestion quotidienne de leurs activités respectives - ENODIA a repris sur son payroll, au **1^{er} juillet 2021**, plusieurs personnes antérieurement membres du personnel de NETHYS (3).

Pour le surplus, en vue d'assurer son rôle d'I.P.F. (intercommunale pure de financement) de façon optimale, ENODIA a pour objectif de mettre en place **courant 2022** des procédures de « reporting » régulières et appropriées, avec une organisation financière et du personnel propres à l'Intercommunale. Dans ce cadre, le Conseil d'administration vient de recruter une Directrice financière (**novembre 2021**), laquelle aura également pour mission première d'instaurer un ensemble de dispositifs collaboratifs et de coordination permettant une meilleure anticipation des défis financiers et stratégiques auxquels font face ses filiales. A cet égard, en tant que « société-mère », ENODIA entend continuer à développer les outils et espaces de concertation indispensables à la capture de synergies intra-groupe et au renforcement de la cohérence des décisions prises au sein des filiales, dans l'intérêt général du Groupe.

Enfin et à toutes fins utiles, il est rappelé qu'à la suite des profondes modifications de structures du Groupe intervenues ces dernières années et au transfert massif de membres du personnel statutaire, les obligations d'ENODIA en matière de cotisation de responsabilisation sont élevées. L'estimation de la cotisation de

responsabilisation d'ENODIA au SFP en 2022 (pour l'année 2021) est de l'ordre de 2 M€, basée sur un taux de cotisation de responsabilisation estimé à 50%. L'évolution de ce taux pour les années à venir est, à ce jour, incertaine (69% en 2023) et constitue un point d'attention majeur pour ENODIA en termes de charges.

Le Conseil d'administration tient également à souligner le dialogue constructif mené au cours des années 2020 et 2021 avec les représentants des trois Organisations syndicales, ayant abouti à la conclusion de 4 Protocoles d'accord significatifs au bénéfice des membres du personnel de l'intercommunale (une nouvelle négociation à terminer avant fin d'année est actuellement en cours).

*

*

*

Conformément à l'article L1523-13 §4 du CDLD, un plan stratégique triennal 2023-2025 sera soumis à l'Assemblée générale de **décembre 2022**.

Celui-ci aura pour objet de redéfinir le projet industriel du Groupe, et d'ainsi identifier les projets d'investissements futurs à maintenir, à développer ou éventuellement à ne pas poursuivre.

Dans ce cadre, tel qu'annoncé antérieurement, des séances participatives seront organisées **courant 2022** pour échanger avec les Associés sur les perspectives et éléments fédérateurs à inscrire dans ce futur plan stratégique. A cette occasion, seront également abordés les projets et options possibles liés au montant « net » issu du produit de la cession de la participation majoritaire dans VOO SA.

*

Liège, le 16 novembre 2021.